



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Questionnaire adressé aux relais petite enfance (RPE)



A l'attention de

Mesdames, Messieurs les responsables et animateurs de RPE,

Dans le cadre de la **mise en place du service public de la petite enfance**, l'Inspection générale des affaires sociales (Igas) a été missionnée pour mener une réflexion sur la qualité de l'accueil individuel des jeunes enfants et l'attractivité du métier d'assistant maternel.

En complément de visites programmées par la mission Igas dans quelques régions, et afin d'avoir une vision plus complète de la façon dont les dispositifs de promotion de la qualité de l'accueil individuel du jeune enfant sont perçus et utilisés par les départements, il nous a paru utile de réaliser un sondage **auprès de l'ensemble des Relais petite enfance du territoire**.

Nous attirons votre attention sur le fait de ne remplir qu'**un seul questionnaire par RPE**. Il nous semble par ailleurs important que la réponse au questionnaire soit, dans la mesure du possible, le fruit d'un échange collectif entre l'ensemble des animateurs du RPE.

Vous trouverez sur [ce lien](#) une version PDF du questionnaire pour aider au remplissage.

Nous vous remercions par avance de l'intérêt que vous porterez à ce questionnaire, qui constituera un élément très important dans la réflexion de la mission Igas, et vous invitons à le renseigner **d'ici le 8 novembre 2024**.

Très cordialement

La mission de l'Inspection générale des affaires sociales

Isabelle Benoteau - Brigitte Bourguignon - François Carayon - Thierry Leconte

0. Quel est le code postal de votre RPE ?

Merci de veiller à la bonne saisie de cette information afin de permettre d'identifier les caractéristiques de la commune (taille, superficie, département, etc.)

1. Quelle est l'année de création du RPE (ou de l'ex-RAM) ?

2. Le RPE est-il accompagné par un comité de pilotage ?

- Oui
- Non
- Ne sait pas

3. Combien de personnes compte l'équipe du RPE ?

• En effectifs :

• En ETP :

4. Combien de ces ETP sont financés par la CAF ?

**5. Quels sont les diplômes ou formations des responsables et animateurs du RPE ?
(plusieurs réponses possibles : une réponse par personne du RPE)**

- Aucun diplôme/certificat
- CAP petite enfance
- Auxiliaire de puériculture
- Educateur de jeunes enfants
- Infirmière puéricultrice
- Assistant de service social, conseiller en économie sociale et familiale
- animateur socio-culturel
- Psychomotricien
- Psychologue
- Autre diplôme/certificat inférieur au bac : précisez ci-dessous
- Autre diplôme/certificat niveau bac : précisez ci-dessous
- Autre diplôme/certificat supérieur au bac : précisez ci-dessous

Précisez :

6. Dans quel secteur de la petite enfance les responsables ou animateurs du RPE ont-ils une expérience professionnelle confirmée ? (plusieurs réponses possibles : une réponse par personne du RPE)

- Garde à domicile en tant qu'assistant(e) maternel(le)
- Expérience en EAJE
- Expérience en service de PMI
- Expérience en école maternelle
- Aucune expérience professionnelle dans le secteur de la petite enfance mais expérience confirmée dans le domaine du travail social
- Autre

Activités du RPE

7. Quelle est la part de l'activité du RPE consacrée aux différentes missions qui lui sont assignées :

Informers les parents sur les différents modes d'accueil		%
Accompagner les parents dans le recours à un professionnel de l'accueil individuel		%
Offrir un lieu d'information, de rencontres et d'échanges pour les professionnels		%
Accompagner la professionnalisation et l'amélioration continue des pratiques (ateliers d'éveil, facilitation de l'accès à la formation continue)		%
Total de l'activité (=100%)		%

8. Le RPE s'est-il engagé dans les missions suivantes dites « renforcées » (ouvrant droit sous certaines conditions à un financement supplémentaire de la CAF) ? (plusieurs réponses possibles) :

- La mission de guichet unique
- La mission d'analyse de la pratique
- La mission de promotion renforcée de l'accueil individuel et du métier d'assistant maternel
- Aucune mission renforcée

9. Le profil poste d'animateur de RPE proposé dans le référentiel CAF des RPE vous semble-t-il :

- Adapté
- Partiellement adapté
- Non adapté
- Adapté mais trop large pour une seule personne

10. Le RPE propose-t-il des permanences décentralisées ou délocalisations de certaines de ses activités pour être plus près des usagers (RPE itinérant) ?

- Oui
- Non

11. Le RPE est-il implanté à proximité immédiate d'autres services aux familles (Laep, maison des parents, crèches, écoles, etc.) ?

- Oui
- Non

12. Le RPE organise-il des activités d'éveil favorisant le décroisement entre les différents modes d'accueil ? (structures d'accueil, ludothèques, centres sociaux, etc.)

- Oui
- Non

Relations avec les assistant(e)s maternel(le)s

13. Combien d'assistant(e)s maternel(le)s exercent sur le territoire couvert par votre RPE (sur les douze dernier mois) ?

14. Combien d'assistant(e)s maternel(le)s sont en contact avec votre RPE (sur les douze dernier mois) ?

15. En moyenne (à grand trait), parmi les assistant(e)s maternel(le)s qui fréquentent le RPE - quel que soit le type d'activité - quelle est la part de celles qui viennent :

Plusieurs fois par semaine		%
Une fois par semaine		%
Une fois tous les 15 jours		%
Une fois par mois		%
Cinq à six fois par an		%
Trois à quatre fois par an		%
Une à deux fois par an		%
Mois souvent		%
Total des AM fréquentant le RPE (=100%)		%

16. En moyenne, sur les douze derniers mois, combien d'assistant(e)s maternel(le)s sont inscrites aux matinées d'espace jeu pour les enfants ?

17. A quelle fréquence maximale les assistants maternels peuvent-elles participer à ces matinées d'espace jeu pour les enfants ?

- Plusieurs fois par semaine
- Une fois par semaine
- Une fois tous les 15 jours
- Une fois par mois
- Cinq à six fois par an
- Trois à quatre fois par an
- Une à deux fois par an
- Mois souvent

18. Quelle est la répartition des différentes missions dans le temps d'activité du RPE passé avec les assistants maternels (% du temps passé auprès des assistants maternels) ?

Informier sur le cadre d'exercice du métier d'assistant maternel		%
Assister les assistants maternels dans leurs démarches d'inscription et de déclaration sur le site monenfant.fr		%
Proposer des temps d'échange et organiser des ateliers d'éveil (espace jeux notamment)		%
Accompagner le parcours de formation des professionnels		%
Lutter contre la sous activité subie des assistants maternels et promouvoir le métier d'assistant maternel		%
La mission d'analyse de la pratique afin de contribuer à l'amélioration continue de l'accueil par les assistants maternels		%
Total du temps passé auprès des assistants maternels (=100%)		%

Vos relations avec les parents

19. Combien de parents avez-vous accompagné en sur les douze derniers mois ?

20. Quelle est la répartition des différentes missions dans le temps d'activité du RPE passé avec les parents (% du temps passé auprès des parents) ?

Les informer sur l'offre d'accueil existante sur le territoire		%
Faciliter la mise en relation avec les assistants maternels		%
Les accompagner dans l'appropriation de leur rôle de particulier employeur		%
Total du temps passé auprès des parents (=100%)		%

21. Le RPE informe-t-il les parents ?

- Sur l'ensemble des modes d'accueil de la petite enfance
- Sur l'accueil individuel uniquement

22. Quel est le mode de contact privilégié utilisé par les parents pour solliciter le RPE (triez par ordre d'importance, 1 étant le plus important) ?

Téléphone

Mail

Dans les locaux du RPE

Accompagnement des parents et assistants maternels sur les enjeux juridiques de la relation contractuelle

23. Le RPE est-il sollicité sur des enjeux juridiques relatifs au contrat de travail et les démarches déclaratives :

- Très souvent
- Relativement souvent
- Parfois
- Jamais

24. Les responsables et animateurs du RPE ont-ils reçu une formation aux enjeux juridiques de la relation contractuelle du particulier employeur ?

- Non
- Oui

24 bis. Qui a organisé cette formation ?

- La CAF
- Pajemploi
- Syndicats représentatifs des employeurs
- Syndicats représentatifs des assistants maternels
- Autre
Précisez :

25. Les responsables et animateurs du RPE ont-ils des contacts le service Pajemploi de l'Urssaf ?

- Toutes les semaines
- Tous les mois
- Deux fois par an
- Une fois par an
- Moins souvent
- Jamais

Q25bis - De quelle nature sont ces contacts avec Pajemploi ?

- Envoi par Pajemploi d'informations en temps réel sur les évolutions réglementaires et celles du dispositif Pajemploi
- Réponse par téléphone aux sollicitations des animateurs du RPE
- Réponse par mail aux sollicitations des animateurs du RPE
- Rencontres des animateurs du RPE avec des conseillers Pajemploi
- Participation de Pajemploi à des journées thématiques du RPE
- Autre

26. Les responsables et animateurs du RPE ont-t-il des contacts avec la Fepem ?

- Toutes les semaines
- Tous les mois
- Deux fois par an
- Une fois par an
- Moins souvent
- Jamais

Q26bis - De quelle nature sont ces contacts avec la Fepem ?

- Envoi par la Fepem d'informations en temps réel sur les évolutions réglementaires
- Réponse par téléphone aux sollicitations des animateurs du RPE
- Réponse par mail aux sollicitations des animateurs du RPE
- Rencontres des animateurs du RPE avec des conseillers de la Fepem
- Participation de la Fepem à des journées thématiques du RPE
- Autre

27. Pensez-vous que donner au RPE le rôle de mandataire dans la relation contractuelle entre les parents et l'assistant maternel soit :

- Une bonne chose pour permettre un égal accès à l'information
- Un risque de rompre la neutralité de positionnement des animateurs de RPE entre les parents et les assistants maternels
- Un risque de contentieux car les animateurs ne sont pas formés au métier de juriste
- Autre

Précisez :

Prospectives

28. Sur votre territoire, quels sont les cinq principaux facteurs que vous identifiez dans le manque d'attractivité du métier d'assistant maternel (jusqu'à cinq réponses possibles)

- Le manque de connaissance sur le métier d'assistant maternel
- Le découragement face à la longueur des démarches avant de pouvoir exercer le métier
- La complexité de la relation contractuelle entre les parents et l'assistant maternel (conflits, impayés, précarité salariale, etc.)
- Le déficit d'image de l'accueil individuel auprès des parents
- Le manque de reconnaissance pour l'assistant maternel
- Le fait pour l'assistant maternel de devoir exercer à domicile (isolement professionnel, conciliation vie personnelle-vie professionnelle, logement non adapté)
- La pénibilité du métier
- Le manque d'attractivité salariale
- Le manque de congés payés
- Le manque de perspective d'évolution professionnelle
- Autre

29. Selon vous, parmi les missions portées par les RPE, quels aspects faudrait-il renforcer en priorité pour développer l'attractivité du métier d'assistant maternel auprès des candidats potentiels ? (plusieurs réponses possibles)

- Réaliser des actions de communication : support papier (livre, carnet, journal etc.) ou numérique (blog, vidéo, etc.) décrivant le quotidien des assistant maternels pour valoriser et promouvoir leur métier
- Mettre en place des périodes d'immersion pour faire découvrir le métier aux candidats
- Nouer des partenariats avec l'éducation nationale pour valoriser le métier auprès des collégiens et lycéens
- Nouer des partenariats avec France travail pour valoriser le métier auprès des demandeurs d'emploi du secteur
- Être systématiquement présent aux réunions d'information organisées par la PMI
- Autre

Précisez :

30. Selon vous, pour améliorer la qualité de l'accueil individuel, faudrait-il rendre obligatoire la fréquentation des RPE ?

- Oui, en renforçant les moyens et le maillage territorial des RPE
- Non
- Autre

Précisez :

31. Selon vous, pour améliorer la qualité de l'accueil individuel, quel type d'accompagnement faudrait-il développer en priorité par le RPE ?

- Des temps de répit pour les professionnels
- Des temps d'échange entre pairs pour rompre l'isolement
- Des temps d'écoute par un tiers
- Des temps de formation continue
- Des temps d'analyse des pratiques
- L'aide à la résolution des conflits entre parents et assistant(e)s maternel(le)s
- L'accompagnement des parents dans leur rôle d'employeur
- Autre

Précisez :

32. La commune du RPE propose-t-elle des aides financières pour soutenir l'activité des assistant(s) maternel(le)s en complément des aides de la CAF ?

- Non
- Oui, une aide à l'installation
- Oui, une aide au fonctionnement (renouvellement de matériel, etc.)
- Autre
- Ne sait pas

Précisez :

Précisez le montant :

Espace d'expression libre pour tout commentaire que vous souhaiteriez ajouter.

Le questionnaire est terminé, afin de garantir la prise en compte de vos réponses merci de bien vouloir cliquer sur le bouton ci-dessous :

[Imprimer mes réponses](#)
(ouvre un nouvel onglet)